

NOVEMBRE 2017

## **Le mot du Maire, Jean-Marie CHAVAL.**

*L'équipe du conseil municipal, par ce bulletin municipal vous apporte les informations locales.*

*Le 12 octobre 2017, la commune vient de passer un accord pour la 2<sup>ème</sup> fois avec le SDE 24 pour le regroupement d'achat en électricité, ceci bien sûr dans le but de faire des économies. Cet accord est valable pour 2 ans.*

*Une étude est en cours également avec le SDE 24 pour notre éclairage public, nous voudrions l'équiper d'ampoules LED.*

*Des travaux sur le « Chemin des Pins » ont été réalisés pour le rendre carrossable.*

*Le bâtiment du stade « Albert Delouis » a été rénové et agrandi pour un meilleur confort de nos joueurs petits et grands. (voir article dernière page)*

*La commune a équipé notre école de tablettes numériques, cet investissement permettra aux élèves de mieux s'adapter aux nouvelles technologies d'enseignement.*

*Nos agents communaux sont en train de restaurer le mur devant la mairie.*

*Le 12/10/2017 un contrat CDD d'un an a été passé entre la commune et un agent déjà en poste sur un contrat aidé CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) depuis 2 ans.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, notre secrétaire de mairie est en poste à plein temps pour subvenir au surcroît de travail, de ce fait le site internet de la mairie est en construction, prochainement vous pourrez y trouver toutes les informations nécessaires à vos démarches.*

## **Travaux à venir**

*Les toilettes publiques adaptées aux handicapés sont en projet. Cela a pris plus de temps que prévu car une étude est en cours pour le choix de l'emplacement. Le dossier a été confié à un architecte pour le dépôt du permis de construire.*

*Le hall de l'école entre la classe et la bibliothèque va être rénové, suivi de celui entre la cantine et la salle polyvalente.*

## **Festivité**

*Le repas des aînés se tiendra à « L'auberge du Belvédère » **le 26 Novembre 2017 à 12h00** (voir le petit mot d'inscription joint).*


## **SOMMAIRE**

Le mot du Maire	Page 1
Carte d'identité / horaires mairie/ déchetterie / Espaces Propreté	Page 2
PACS/naissances mariages décès / nouvel abbé	Page 3
Nouveaux arrivants / cérémonie du 11 novembre / Info sur les apiculteurs	Page 4-5
Suite apiculteurs / urbanisme / Permanences / Recensement Population-Militaire	Pages 6-7
Listes électorales / article : Le numérique à l'école	Page 8
Info sur les associations	Page 9
Article sur le stade / Infos diverses	Pages 10-11

# QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES ...



La secrétaire de Mairie se met à votre disposition pour vous aider dans les démarches d'inscriptions en ligne.

Prochainement un espace informatique sera mis en place à la mairie aux heures d'ouvertures. N'oubliez pas de vous munir d'une adresse mail. 

Le Bureau de la mairie  
Est ouvert au public les :

Lundis de 9h00 à 12h00

Mardis de 9h00 à 12h00  
et de 13h00 à 18h00

Mercredis de 12h30 à  
16h30

Judis de 9h00 à 12h00

Vendredis de 9h00 à  
12h00 et

de 12h30 à 15h30

Courriel :

[cales.mairie@wanadoo.fr](mailto:cales.mairie@wanadoo.fr)



05.53.22.50.04

## La déchetterie de Lalinde :

est située à Sauveboeuf  
Tél. 05 53 24 03 34

Est ouverte du lundi au samedi  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

L'accès est gratuit pour les particuliers.

Pour les professionnels, le tarif départemental est appliqué.

<http://syged-dechets.com/index.php>

**RAPPEL :** les encombrants sont ramassés chez vous gratuitement (seulement ceux qui ne peuvent pas rentrer dans le coffre d'une voiture).

Une borne à piles usagées est à votre disposition à l'école, dans le hall d'entrée.

## ESPACES PROPRES

**NE PAS DÉPOSER  
DE CENDRES DANS LES  
CONTAINERS  
POUR ÉVITER TOUT  
INCENDIE !!!**

**POUR TOUTE INFORMATION LA MAIRIE EST À VOTRE DISPOSITION**

*Le groupe de travail qui réalise ce bulletin municipal vous invite à lui suggérer vos idées.  
Merci de votre participation utile !! 😊*

**COORDONNÉES DE LA MAIRIE DE CALÈS**

Mairie  
le bourg  
24150 CALÈS

05.53.22.50.04  
05.53.27.22.67  
cales.mairie@wanadoo.fr



Ouverte tous les jours du lundi au vendredi

**NOUVEAUX ARRIVANTS**

Nous invitons les nouveaux résidents à venir se faire connaître à la MAIRIE pour effectuer les formalités administratives suivantes :

Merci d'avance.

**CHANGEMENT DE CARTE GRISE :**

Vous devez effectuer le changement de domicile sur la carte grise dans un délai d'un mois après le déménagement, sous peine d'amende. Le changement est gratuit.

La démarche peut se faire en mairie.

Vous devrez fournir la carte grise, une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

**INSCRIPTIONS SCOLAIRES :**

Les inscriptions se font à la mairie. Il vous sera demandé de présenter le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de l'enfant.

**SACS POUBELLES :**

La distribution des sacs poubelles jaunes a lieu à la mairie aux heures d'ouvertures de celle-ci.

Contact : Mairie ☎ 05 53 22 50 04

**CÉRÉMONIE À CALÈS**

Nous vous invitons à participer à la **cérémonie du 11 novembre** pour la commémoration de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale 1914-1918. Les enfants seront les bienvenus pour déposer les fleurs au monument aux morts.

La cérémonie se tiendra à 11 heures et sera suivie du verre de l'amitié.



**DÉCLAREZ VOS RUCHES ENTRE LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE 2017**

## DÉCLAREZ VOS RUCHES

**ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE**

- ➡ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➡ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



### QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION  
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ  
DES ABEILLES



MOBILISER DES  
AIDES EUROPÉENNES  
POUR LA FILIÈRE APICOLE

### UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)



*Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.*

*Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française. ...*

La déclaration de ruches ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2017, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995\*04 à compléter, signer et à envoyer au plus tard le 31 décembre 2017 à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le Cerfa 13995\*04 est disponible sur le site [MesDémarches \(http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr\)](http://MesDémarches.mesdemarches.agriculture.gouv.fr).

Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Le numéro d'apiculteur (NAPI) est demandé lors de la procédure. Les apiculteurs n'ayant pas de numéro d'apiculteur, ou l'ayant égaré, s'en verront attribuer un nouveau de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur de façon immédiate.

**N.B.** Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2017, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995\*04 à compléter, signer et à envoyer au plus tard le 31 décembre 2017 à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le Cerfa 13995\*04 est disponible sur le site [MesDémarches \(http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr\)](http://MesDémarches.mesdemarches.agriculture.gouv.fr).

le 31 décembre (cachet de la poste faisant foi) ne recevront aucun traitement. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables. Des informations complémentaires concernant la déclaration de ruches sont disponibles sur le site [MesDémarches \(http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr\)](http://MesDémarches.mesdemarches.agriculture.gouv.fr).



## URBANISME

Nous vous rappelons que tous travaux doivent faire l'objet d'une **demande d'autorisation** en mairie.

Les **formulaire**s peuvent être retirés à la mairie (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager). Ils seront instruits par le **service urbanisme de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord**.


La commune est dotée d'une **carte communale** (chaque dossier d'urbanisme en dépend).

## PERMANENCES


### Mme Nathalie CHABRY ASSISTANTE SOCIALE

Centre médico-social  
4, rue François Meulet  
24480 LE BUISSON DE CADOUIN  
Tél. : 05.53.02.04.90  
Permanence : Jeudi 9 h 30 à 12 h00

### CARSAT (retraite)

Du lundi au vendredi de 8h - 12h et de 13h - 17h  
1 Bd du Professeur Albert Calmette  
24100 Bergerac  
 09 71 10 39 60 ou 3960


### MSA BERGERAC

Jours et heures d'ouverture de l'agence :  
Du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et  
de 13h30 à 16h30  
Le vendredi de 9h00 à 12h00 et  
de 13h30 à 15h30  
Fermée le dernier jeudi de chaque mois  
 05 53 67 77 77


### CIAS BDP—ANTENNE DU BUISSON DE CADOUIN

Rue François Meulet  
24480 LE BUISSON DE CADOUIN  
 05 53 22 97 90

### CONCILIATEUR DE JUSTICE

Madame Sylvie COLOMINES  
reçoit sur rendez-vous à la mairie du Buisson de Cadouin, le 1er  
mardi du mois, de 9 h 30 à 11 h 30. Prendre rendez-vous auprès  
du secrétariat de la mairie du Buisson :  
 05.53.22.00.41.

### CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

2 bd 8 Mai 1945 - 24100 BERGERAC  
 3646  
Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h00 à 16h00

### MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

16 rue du Petit Sol - 24100 BERGERAC  
Du Lundi au Vendredi : 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h  
05 53 73 24 77

### Recensement militaire Pour la convocation des jeunes à la Journée Défense Citoyenneté

Depuis le 1er Janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site [www.mon.service.public.fr](http://www.mon.service.public.fr) (en se créant un espace personnel).

Cette démarche doit s'effectuer le mois de leur seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

La mairie vous remettra une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (ex-JAPD).

L'attestation de recensement vous sera réclamée pour l'inscription à la conduite accompagnée, ou tous examens et concours.



### Recensement de la population 2018 : du 18 janvier au 17 février 2018.

#### Concrètement, ça se passe comment ?

Un Agent recenseur recruté par la mairie se présente chez vous et vous propose de vous faire recenser sur internet ou en cas d'impossibilité sur papier.

#### Pour répondre aux questionnaires :

Le plus simple : choisissez d'être recensé en ligne. ([www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)), c'est plus rapide, pas besoin de nouveau rendez-vous avec l'agent recenseur pour le retour des documents, plus simple et plus écologique.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ce chiffre découle la participation de l'Etat au budget de la commune.



Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous. 😊

## LISTES ELECTORALES

Les citoyens français souhaitant être inscrits sur les listes électorales doivent se faire inscrire avant le 31 décembre 2017 (date limite d'inscription)

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire.

L'inscription sur les listes électorales est possible en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (pièce d'identité et justificatif de domicile).



## CALÈS

# Des tablettes à l'école

Mercredi, les sociétés Sosi informatique et Acer PSI ont procédé à l'installation de matériel informatique innovant dans la classe de CP-CE1 du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Badefols, Calès, Trémolat et Pontours. L'achat de 12 tablettes numériques pour les élèves et d'un ordinateur serveur a pu se faire grâce à l'inscription de l'école dans le plan numérique pour l'éducation, lancé par le rectorat.

Une formation s'est déroulée dans la classe en présence de Mme Fromentoux, directrice de l'école, de Mme Bounichou, conseillère pédagogique, du maire Jean-Marie Chaval et de conseillers municipaux.

Le rectorat a subventionné une partie de cet achat, le reste étant à la charge de la commune de Calès qui



**Le RPI dispose désormais de 12 tablettes.** PHOTO NICOLE THABARAUD

a toujours œuvré pour le renouveau et le maintien de son école.

**Nicole Thabaraud**



- ★ Après un été festif avec les 70 ans du club et l'inauguration des vestiaires, nous retrouvons la réalité du terrain.
- ★ Les jeunes de 6 à 15 ans s'entraînent le mercredi à Sauveboeuf, les 15 ans un entraînement à Calès le mercredi et le vendredi jouent à Calès le samedi.
- ★ Les séniors évoluent en Départemental 3 pour l'équipe A, en critérium pour les B à 8. Les entraînements sont à Sauveboeuf le mardi et à Calès le vendredi.
- ★ Pour la première partie de la saison, l'équipe A joue à Sauveboeuf, la B joue à Calès. Nous organisons un quine le 4 novembre à Trémolat et vous disons à bientôt pour les calendriers.
- ★ Pour le bureau, Le Président, JC MELCHIORI.

**COMITE des FETES**

Nous tenons tout d'abord à remercier les bénévoles et toutes les personnes qui participent fidèlement aux manifestations proposées dans la commune.

Pour la fête de la St Médard du 10 juin, une vingtaine de personnes ont arpenté le circuit pédestre préparé par Patrick B. et agrémenté d'énigmes concoctées par Christophe M. Au repas de midi nous étions une quarantaine à prendre des forces pour le concours de pétanque de l'après midi et le nettoyage des moules « Bravo » et merci. Certains se sont essayés au rampeau. Le repas moules/frites a été un succès animé par la chorale de St Avit qui a accompagné l'apéritif et les « Zigolos » qui ont proposé leurs chansons que tous ont repris jusque tard dans la nuit.

Nous avons fleuri le clocher de l'église et une dizaine de vélos pour le passage du tour de France du 11/07, malheureusement nous n'avons rien vu à la télévision. Dommage, c'était beau !

Le 06/08 Denis M. a cuit le pain dans le four du lavoir. Ce pain a accompagné le repas entrecôtes qui a réuni une petite centaine de convives heureux de se restaurer après le rampeau et les jeux de quilles.

Le 30/09 le comité des fêtes a offert aux bénévoles un voyage dans le Gers avec visite de chais d'Armagnac, repas, ballade en bateau, visite d'une ferme conserverie. La petite trentaine de participants a bien apprécié cette journée et on ne peut que regretter de ne pas avoir été plus nombreux.

La confection des fleurs pour la fête à l'ancienne du mois d'août 2018 a repris tous les mardis soirs à la salle du bâtiment communal dans une ambiance des plus conviviales mais néanmoins laborieuse. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. On a besoin de tout le monde. Merci.

Le bureau.



**ASA DE CALES**

La période d'irrigation s'est dans l'ensemble bien déroulée, l'ADHA 24 (Association Départementale Hydraulique Agricole) a passé contrat pour 112 ASA sur 126 avec la Société ENERGEM qui sera pour 2018 et 2019 notre fournisseur en électricité : ceci dans un souci d'économie d'énergie. Je demanderai à chaque utilisateur d'informer le bureau de l'ASA chaque fois qu'un souci de comptage ou autre survient pour que nous puissions intervenir dans les plus brefs délais.

Cette année 2017, la consommation d'eau n'est pas des plus importantes. Le Président de l'ASA,



## RECHERCHE DE PERSONNEL

### OCCASIONNEL

La mairie cherche une personne compétente pour assurer les repas à la cantine scolaire lors des absences de notre agent.

Se renseigner à la mairie pour plus d'informations.



### BOITES AUX LETTRES

Nous prions nos habitants de bien vouloir indiquer leur(s) nom(s) et prénom(s) sur la boîte aux lettres. Ceci permettra de faciliter la distribution du Bulletin Municipal, la distribution du courrier par la factrice. Merci pour votre collaboration.

### Marpa Le Buisson

Chemin de la Mer

24480 Le Buisson de Cadouin

Président(e) : Monsieur Christian Estor  
 Responsable : Madame Christèle Allegre  
 Tel : 05 53 22 96 61  
 Mel : [marpadubuisson1@orange.fr](mailto:marpadubuisson1@orange.fr)

**POUR INFO :** la MARPA au Buisson de Cadouin vous informe qu'il y a 4 LOGEMENTS VACANTS à ce jour ; il s'agit de T1 et de T2. si vous êtes intéressés contactez Mme ALLEGRE au numéro ci-joint.



ALSH L'ILE AUX ENFANTS  
 AVENUE DU GENERAL LECLERC  
 24150 LALINDE  
 ☎ 05.53.58.77.53  
[www.ville-lalinde.fr/fr/information](http://www.ville-lalinde.fr/fr/information)  
 Du lundi au vendredi  
 De 8 h à 17h  
 De l'âge de 3 à 15 ans

Activités suivant les âges

...



Bonjour à tous,

Renée vous attend le mardi après-midi à la bibliothèque afin d'échanger sur des activités que chacun peut proposer ou sur une lecture, sur des activités manuelles...

Alors n'hésitez à venir passer un bon moment ! Et si vous souhaitez venir et que vous ne pouvez pas vous déplacer faites le savoir du covoiturage est possible !

Pour des personnes seules, re-créons du lien !



Notez le rendez-vous :

Mardi

Après-midi

De 13 h 30 à 16 h

Salle à côté de la classe d'école

☎ 05.53.22.00.54 (mairie)

# Les vestiaires du club de football inaugurés

Les nouveaux vestiaires au stade du club de l'entente Calès-Trémolat ont été inaugurés samedi matin. Une centaine de personnes étaient présentes, dont les membres de l'association, les conseillers municipaux et quelques élus du secteur. Le maire de Calès Jean-Marie Chaval a fait visiter les nouvelles installations qui comprennent, dorénavant, un réfectoire, une cuisine, des sanitaires et une grande terrasse.

## « Locaux accueillants »

Le but étant, en partie, de créer un espace convivial pour les joueurs et de permettre que le club puisse continuer à exister, ce qui est de plus en plus difficile. « La volonté du Conseil municipal est d'offrir des locaux accueillants pour nos jeunes et de toujours faire du sport », comme l'a précisé le premier magistrat durant son discours. C'est la sous-préfète Dominique Laurent qui a coupé le ruban inaugural.

L'édile a tenu à saluer Jean-Claude Bournazel, coordinateur des plus



La cérémonie a eu lieu samedi à Calès, en présence du maire et de plusieurs personnalités. PHOTO NICOLE THABARAUD

jeunes joueurs, et le président de l'entente Calès-Trémolat Jean-Claude Melchiori, qui coordonne les activités du club, entouré par les bénévoles, ainsi que toutes les personnes qui ont soutenu le projet.

La matinée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.

**Nicole Thabaraud**

## EN CHIFFRES

**COÛT TOTAL DES TRAVAUX:** 42 139,78 €. La répartition est la suivante : État avec la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 12 981 euros ; Département, 6 000 euros ; District de Dordogne, 8 000 euros ; autofinancement de la commune de Calès, 15 158,78 €.

